

## Appel à candidature Doyen de l'UFR d'Odontologie de l'Université Clermont Auvergne

Le mandat du Doyen de l'UFR d'Odontologie de l'Université Clermont Auvergne arrive à échéance le 6 décembre 2023.

Le Conseil de l'École procédera le **21/11/2023** à l'élection du nouveau Doyen parmi les candidatures déclarées. Ce dernier entrera en fonction à la date du 7 décembre 2023.

### CONDITIONS DE CETTE ÉLECTION

Conformément à l'article L.713-3 4ème alinéa du code de l'éducation et aux statuts de l'UFR d'Odontologie, articles 10 et 11 :

- Le Doyen de l'UFR d'Odontologie est élu pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois ;
- Il est choisi parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs, en fonction dans l'UFR et participant aux enseignements, qui auront déposé leur candidature ;
- Le Doyen de l'UFR d'Odontologie est élu par l'ensemble du Conseil de gestion, à la majorité absolue de ses membres lors des deux premiers tours de scrutin et à la majorité relative au troisième tour.

### CANDIDATURES

Les actes de candidatures, et les professions de foi éventuelles, doivent être adressées ou déposées auprès du secrétariat du Doyen, au plus tard le 10/11/2023 à 16h00.

Une copie de l'acte de candidature devra être adressée au Président de l'Université.

Clermont-Ferrand, le 11/10/2023,

Le Président,

Mathias Bernard

